

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_027 : FINANCES / BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Les Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement comportent plus de 80 % de charges fixes et leur équilibre est, dans ce contexte, essentiellement dépendant de l'effet « prix » sur les charges ou les produits. Parallèlement, la consommation des professionnels et des ménages diminue tendanciuellement en volume et ce, malgré une augmentation du nombre d'utilisateurs assujettis à ces services. En 2023, les volumes d'eau facturés aux usagers ont été inférieurs de 2,6 % à 2022. De la sorte, à tarif constant, les ressources nettes du service se contractent. Pour l'utilisateur, la problématique est tout aussi ambiguë puisque, avec l'augmentation régulière des tarifs, même en consommant moins, il voit cependant le montant de sa facture au mieux stagner.

Depuis quelques années, les services de l'Eau et de l'Assainissement doivent faire face à des investissements considérables, que ceux-ci soient consécutifs à la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Eau (autour de 29 M€ HT projetés) ou attachés à la réalisation de la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie (le coût de ce programme étant particulièrement élevé : 41,5 M€ HT). Il faut ajouter que ces chiffres n'intègrent pas le besoin courant annuel de renouvellement des matériels et des équipements qui oscille

entre 1,8 M€ et 2 M€ pour l'eau potable et est proche de 1,5 M€ pour l'assainissement.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est donc confrontée à la problématique d'un pic d'investissement qui met en péril l'équilibre financier de ces budgets malgré les efforts de gestion réalisés et les mesures tarifaires adoptées ou projetées sur la période considérée. Le scénario retenu conduit ainsi à la poursuite d'une augmentation régulière et soutenue des prix de l'eau et de l'assainissement. Mais, malgré les soutiens financiers obtenus ou attendus (notamment à travers le Contrat de Progrès territorial) et en intégrant une évolution supportable de l'endettement, il ne peut être garanti que ces deux services aient une situation budgétaire qui puisse être qualifiée de saine au terme de cette période de surinvestissement. La seule croissance des charges d'amortissement pourrait même conduire à une impasse budgétaire, comme l'ont mis en évidence certaines simulations prospectives réalisées lors des études conduites à ce propos.

En se basant sur les dispositions de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de verser une participation du Budget Principal afin de financer en partie les investissements des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et ainsi ne pas faire augmenter trop brutalement les tarifs supportés par les usagers.

Compte tenu des investissements projetés pour 2024 sur ces deux secteurs, il est proposé d'allouer une participation du Budget Principal aux Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement pour des montants respectifs de 100 000 € et 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT, le versement d'une aide aux investissements des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement, et dans les conditions et pour les motifs rappelés dans le rapport de présentation, l'attribution au titre de l'exercice 2024, d'une subvention d'investissement de 100 000 € pour le Budget Annexe de l'Eau et de 250 000 € pour le Budget Annexe de l'Assainissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'exécution des opérations comptables et financières induites par la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 20415342, fonctions 732 (budget eau) et 733 (budget assainissement), du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.